

## Location des bâtiments, tarifs et règlements

### Collégiale

Tarifs :

Concert avec entrée libre et collecte :	Frs 250.-
Concert avec entrée payante, société locale :	Frs 550.-
Concert avec entrée payante, société externe :	Frs 750.-

Mariage de personnes externes à la paroisse :	Frs 250.-
Service funèbre de personnes externes à la paroisse :	Frs 250.-

Règlement de location de la collégiale :

- En cas d'apéritif dans la collégiale, remettre en place les tables, balayer ou nettoyer le sol et emporter les déchets.
- Ne pas coller d'affiches sur la porte de la collégiale.
- En cas d'installation de décors, en informer le sacristain-concierge.
- Attention aux dalles qui ferment l'entrée de la crypte, dans le chœur: les manipuler à deux, les remettre avec précaution sans heurter les bords. Ne pas déposer de matériel trop lourd dessus.
- Les podiums doivent être remis en place dans la crypte, avec précaution, selon instruction du sacristain-concierge.
- En cas de besoin des projecteurs, des micros et de la sono, en faire la demande au sacristain-concierge qui donnera les consignes d'utilisation.
- Utilisation de l'orgue : en faire la demande à notre organiste M.Johan Treichel, 078 625 55 81 [mail@johantreichel.art](mailto:mail@johantreichel.art).
- Utilisation du piano : la signaler lors de la location de la collégiale. Si un accordage supplémentaire est nécessaire, il est à la charge du locataire.
- Dégâts : les éventuels dégâts au bâtiment et au mobilier sont à la charge exclusive des personnes ou des sociétés ayant utilisé les locaux. Le sacristain-concierge fait office d'organe de surveillance et signalera toute défectuosité ou disparition de matériel constatée.
- Pour toute question d'organisation, merci de prendre contact avec le concierge : M.Domingos Bongo 079 427 81 52 ou avec la secrétaire Mme C.Perrenoud 032 941 37 58 en matinée, [saint-imier@referguel.ch](mailto:saint-imier@referguel.ch).

### Cure et petite cure

Grande salle cure 60 pl.assises	100.-
Demi-salle cure 30 pl.assises	50.-
Cuisine cure	25.-
Petite cure 55 pl.assises	125.-
Petite cure et extérieurs 75 pl.assises	200.-
Nuitée (draps, oreillers et couettes à disposition.) :	30.-/pers.

Pour les utilisateurs de la Collégiale, la salle de la cure et les WC sont mis gratuitement à disposition. L'utilisation de la cuisine sera facturée 25.-.

### Location à l'année, pour cours ou répétitions :

Salle de la cure :	forfait 300.-
Salle de la cure et cuisine :	forfait 400.-
Petite cure :	forfait 400.-

### Conditions :

Les prix s'entendent avec une remise en ordre des locaux, le balayage et le débarras des déchets. Au cas où les nettoyages de base ne seraient pas faits, une taxe de 50.- minimum sera facturée. Les dégâts devront être signalés, et seront facturés.

### Clefs :

Elles sont à retirer au secrétariat, où on procédera à la signature d'un formulaire de location. Elles seront déposées au départ du locataire selon entente avec le secrétariat. Un dépôt de 50.- peut être demandé.

## Règlement de location de la cure et de la petite cure.

### **Location**

Tous les locaux de la maison de paroisse sont non-fumeur, y compris les couloirs.

Toute location à caractère inhabituel est subordonnée à l'autorisation du Conseil de paroisse.

La demande de location est à adresser à la secrétaire de paroisse. Les demandes doivent toujours indiquer la ou les personnes responsables financièrement.

#### **Aucune location ne sera accordée à une personne mineure.**

Les organisateurs s'occuperont de préparer la salle à leur convenance (chaises et tables) et de la remettre en état par la suite. Les chaises et les tables doivent être rangés à leur place initiale, les WC et les couloirs seront propres et les sols doivent être exempts de saletés. Si nécessaire, le sol sera nettoyé avec de l'eau. Les alentours du bâtiment doivent être rendus propres et en ordre.

L'utilisation du matériel audio-visuel et du piano doit être mentionnée dans la demande de location.

Un état des lieux sera fait avec le concierge ou la secrétaire lors de la prise des clés, et la remise en état des lieux contrôlée ensuite par le concierge.

Les couloirs étant communs, ils ne seront utilisés que pour le passage et l'accès aux salles. Il ne s'agit en aucun cas d'une place de jeux pour les enfants. Il est demandé de garder un niveau sonore raisonnable dans la cure, ceci par égard à ses habitants.

Les couloirs étant communs, ils ne seront utilisés que pour le passage et l'accès aux salles. Il ne s'agit en aucun cas d'une place de jeux pour les enfants. Il est demandé de garder un niveau sonore raisonnable dans la cure, ceci par égard à ses habitants.

### **Horaires**

Pour les fêtes privées, sans lien avec une cérémonie (mariage, baptême), les locations se feront, sur préavis du conseil de paroisse, **jusqu'à 22h.**

Dans les autres cas, par égard pour les habitants et les voisins de la Cure, on veillera :

...à respecter leur sphère privée, (jardins et cours)

...**dès 22h**, à baisser le volume de la musique et des conversations à l'extérieur.

...**dès minuit**, la musique sera complètement arrêtée et la tranquillité garantie pour le voisinage.

**Dans tous les cas, lorsque les participants quittent la cure, ils veillent à ne pas déranger le voisinage.**

### **Dégâts**

Les éventuels dégâts sont à la charge exclusive des personnes ou des sociétés ayant loué ou utilisé les locaux. Le concierge fait office d'organe de surveillance et, en tant que tel, signalera immédiatement au Conseil de paroisse toute défectuosité ou disparition de matériel constatée.

### **Piano**

Si, pour un récital, le piano doit être accordé spécialement, les frais incombent au demandeur.

### **Tarif**

Le tarif prévu pour la location des salles est fixé par le Conseil de paroisse.

**Conditions particulières pour les manifestations à l'intention de personnes mineures**

Lors de la réservation, la secrétaire sera informée que la location est destinée à une manifestation à l'intention de personnes mineures ou en âge de scolarité. Dans de tels cas la présence d'une personne adulte et responsable est obligatoire. Cette personne doit être présente tout au long de la manifestation qui devra se terminer au plus tard à 22h.